

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2013**

<p>POL 1500-31 Introduction à l'administration publique</p>
--

**Horaire: Mercredi 9H30-12H30
Professeur: Pierre P. Tremblay
Bureau: A-3670
Téléphone 514 987-3000, #4042
tremblay.pierre_p@uqam.ca**

Descriptif du cours

L'administration publique comme champ d'analyse de la science politique. L'étude de l'administration et le rôle des sciences sociales. Place de l'administration publique dans la structure étatique. Rôles et modes d'intervention de l'administration publique. Notions de contrôle juridictionnel, statuts des personnels, relations de travail et processus budgétaires. Caractéristiques de l'administration publique (structure et modes de fonctionnement). Analyse des phénomènes de bureaucratie, technocratie, impact des institutions politiques, modes d'intervention des groupes de pressions, processus de décision. L'administration publique et les citoyens. Différences et similitudes entre administration publique et administration privée. Les grands débats de l'administration publique. Dans ce cours, l'étudiant se familiarisera avec les diverses publications gouvernementales, sur supports conventionnels et électroniques.

Objectifs du cours

1. Expliquer les concepts et les notions de bases en administration publique.
2. Présenter la place de l'administration publique en science politique.
3. Expliquer les principes et les enjeux de l'administration publique.
4. Exposer les diverses facettes de l'administration publique

Évaluation

Examen de mi session, valeur de 50%, **20 février 2013.**

Examen de fin de session valeur de 50%, **17 avril 2013**

Livre obligatoire

Pierre P. Tremblay (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Principaux sites internet pour les documents et les publications officielles

Gouvernement du Canada

Gouvernement du Canada <http://www.canada.gc.ca>

Ministère des Finances Canada <http://www.fin.gc.ca>

Secrétariat du Conseil du Trésor Canada <http://www.tbs-sect.gc.ca>

Agence du revenu du Canada <http://www.cra-arc.gc.ca>

Parlement du Canada <http://www2.parl.gc.ca>

Statistique Canada <http://www.stacan.gc.ca>

Banque du Canada <http://www.bank-banque-Canada.ca>

Gouvernement du Québec

Gouvernement du Québec <http://www.gouv.qc.ca>

Finances Québec <http://www.finances.gouv.qc.ca>

Secrétariat du Conseil du Trésor Québec <http://www.tresor.gouv.qc.ca>

Revenu Québec <http://www.revenu.gouv.qc.ca>

Institut de la statistique Québec <http://www.stat.gouv.qc.ca>

Assemblée nationale du Québec <http://www.assnat.qc.ca>

Autres

OCDE <http://www.oecd.org>

Banque Mondiale <http://www.banquemondiale.org>

Fonds monétaire international <http://www.imf.org>

Réserve fédérale des Etats-Unis <http://www.federalreserve.gov>

Sommaire

1. Introduction : à propos de l'administration publique.

La définition de l'administration publique, la notion fondamentale de pouvoir, la bureaucratie, la technocratie, les particularités du secteur public et du secteur privé, les grandes approches de l'administration publique.

Questions de révision :

1. Quelle serait une définition appropriée de l'administration publique?
2. Comment Max Weber a-t-il décrit le concept d'autorité?
3. De quelles grandes traditions les administrations publiques canadienne et québécoise sont-elles les héritières?
4. La bureaucratie et la technocratie sont-elles synonymes?
5. Quels sont les principaux critères qui permettent de distinguer le public du privé?
6. Quelles sont les différentes perspectives d'observation et d'analyse de l'administration publique?
7. Que signifie exactement l'intérêt collectif?
8. Comment décrire l'omniprésence de l'administration publique?
9. Le secteur public est-il une composante de l'administration publique ou est-ce l'inverse?
10. Quelle est la gamme de services offerts par l'administration publique?

Références :

TREMBLAY, Pierre P. (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise* pp. 1-15.

MERCIER, Jean (2002). *L'administration publique, de l'école classique au nouveau management*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 3-36.

GOW, James Iain, Michel Barrette, Stéphane Dion et Michel Fortmann (1987), *Introduction à l'administration publique : une approche politique*, Montréal, pp. 4-50.

2. Les caractéristiques et l'organisation de l'administration publique au Canada et au Québec.

Le fédéralisme et la gouvernance partagée, la complexité comme clé de l'organisation, la centralisation vs la décentralisation, la concentration vs la déconcentration, l'administration des grands réseaux (municipalités, santé et éducation).

Questions de révision :

1. Quelle est la conséquence du fédéralisme sur l'organisation de l'administration publique?
2. Quelle est la loi d'Ashby et comment la formuler?
3. Qu'ont apporté Gawthrop et Beer à la théorie d'Ashby?
4. Comment distingue-t-on les concepts de décentralisation et de déconcentration?
5. Y-a-t-il plus d'un type de décentralisation?
6. Qu'est-ce qu'un organisme central et quelle est sa vocation?
7. Comment décrire le réseau de la santé et des services sociaux au Québec?
8. Les municipalités sont-elles des entités réduites à l'administration des choses?
9. Quels sont les principes et enjeux de l'administration scolaire?
10. Comment décrire l'éventail de l'intervention de l'État dans l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche?

Références :

TREMBLAY, Pierre P. (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise*. Textes de : E. Champagne, pp. 19-40; J. Bauer, pp.41-62; J. C. Suarez-Herrera et J.L. Denis, pp. 63-78; C. Patsias, pp. 79-96; M. St-Pierre, pp. 225-236; P. Lucier, pp. 237-256.

GOW, James Iain (1987), textes de Stéphane Dion pp. 14-216.

3. Décision et prise de décision.

La définition de la décision et de la prise de décision, la typologie de la décision, le processus décisionnel, les divers modèles du processus décisionnel, l'écologie de la prise de décision

Questions de révision :

1. Quelle est la définition la plus appropriée du concept de décision?
2. Quels sont les deux systèmes du diagramme du décideur selon Bross?
3. Comment Herbert Simon découpe-t-il le processus de la prise de décision?
4. Quelles sont les grandes théories de la prise de décision?
5. Pouvons-nous établir une typologie de la décision?
6. Quelles sont les deux natures possibles du problème?
7. Quels sont les divers éléments constitutifs de l'écologie des la décision?
8. Le territoire est-il un facteur important dans la prise de décision?
9. Quels sont les questions concernant les acteurs d'une prise de décision?
10. Que nous enseigne le modèle des acteurs sociaux proposé par Arnestad et ses collaborateurs?

Références :

TREMBLAY, Pierre P. (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise*. Texte de : N. Burlone, pp. 97-112.

MERCIER, Jean (2002), p. 137-177.

GOW, James Iain (1987) texte de Michel Fortmann pp. 54-77.

4. L'information de l'administration publique.

La donnée, l'information, les statistiques, les diverses sources de l'information, les divers systèmes d'information : de la planification à l'opération.

Questions de révision :

1. Comment distinguer la donnée de l'information?
2. Quelles sont les différentes sources d'information?
3. Comment définir les différents niveaux de système d'information?
4. Quelles seraient les principales qualités de l'information?
5. Quelles sont les limites à l'information?
6. Selon Harrison, quelles sont les informations requises pour la prise de décision?
7. Quels sont les différents états possibles du décideur dans la prise de décision?
8. Que dit Lemoigne à propos de l'information?
9. Comment est administré le système statistique du Canada?
10. La dynamique politique influence-t-elle le programme statistique du Canada?
11. Est-ce que trop de données tue l'information?

Références :

TREMBLAY, Pierre P. (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise*. Texte de : JG. Prévost et JP. Beaud, pp. 113-136.

ÉTHIER, Gérard (1994) ÉTHIER, Gérard (1994), *L'administration publique, diversité de ses problèmes, complexité de sa gestion*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. Roland Hurtubise pp. 109-126.

5. L'administration de la finance, de l'économie et de la monnaie.

Les finances publiques et le budget de l'État, les principes et les règles, la politique économique, la politique budgétaire, la politique monétaire.

Questions de révision :

1. Quels sont les trois grands principes de la gestion des finances publiques?
2. Qui sont les principaux acteurs de la gestion des finances publiques?
3. Comment définir la politique économique?
4. De qui est constituée la constellation des agences économiques?
5. Y-a-t-il véritablement un passage de l'État-providence à l'État compétitif en matière de politique économique?
6. Quels sont les moyens de régulation de la concurrence?
7. Quels sont le rôle et les responsabilités de la Banque du Canada?
8. Comment décrire le processus de décision de la Banque du Canada en matière de politique monétaire?
9. Quelles sont les similitudes et les différences de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine?
10. Comment décrire le contrôle et la gouvernance des entreprises publiques?

Références :

TREMBLAY, Pierre P. (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise*. Textes de : PP. Tremblay et MA. Houle, pp.137-160; C. Deblock et S. Zini, pp. 395-428; M. Rioux, pp. 429-454; D. Bélanger, pp. 455-474; L. Bernier, pp. 477-496.

GOW, James Iain (1987), texte de Michel Barrette pp. 220-248.

6. Le capital humain du secteur public.

La typologie et la nomenclature des intervenants en administration publique, les compétences des administrateurs publics, les grandes tendances dans la gestion des ressources humaines, la représentativité, la question de l'éthique de l'administration publique, Le lobby.

Questions de révision :

1. Quelles sont les diverses catégories d'intervenants dans la gestion des affaires publiques?
2. Quel est le statut de la haute-fonction publique?
3. Au Québec, qui est fonctionnaire et qui est employé du secteur public?
4. Quelles sont les particularités des administrations publiques canadienne et québécoise en matière de gestion des ressources humaines?
5. Quelles sont les nouvelles tendances en matière de gestion du capital humain?
6. Quelles compétences sont exigées des professionnels en ressources humaines?
7. Comment décrire le concept d'éthique?
8. À qui appartient la responsabilité en matière d'éthique?
9. Éthique et déontologie sont-ils synonymes?

10. Comment est encadrée la pratique du lobbying au Canada et aux États-Unis?

Références :

TREMBLAY, Pierre P. (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise*. Textes de : L. Lemire, pp. 161-192; M. Boucher et D. Saint-Martin, pp.195-208

PAQUIN, Stéphane, Luc Bernier et Guy Lachapelle (2011), *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal. Y. Boisvert et de M. Brodeur pp.783-101.

7. L'administration des politiques publiques.

La naissance et la définition d'une politique publique, la structure d'une politique publique, la mise en œuvre, l'évaluation, les nouvelles politiques publiques de l'État contemporain : la culture, la solidarité, l'environnement et la sécurité.

Questions de révision :

1. Comment définir la notion de politique publique?
2. Quel est le processus d'émergence d'une politique publique?
3. Comment est structurée une politique publique?
4. À qui confie-t-on la gestion d'une politique publique?
5. Comment évaluer une politique publique?
6. Quelles sont les diverses approches en matière de gestion des politiques culturelles?
7. Comment décrire l'organisation de la sécurité nationale?
8. Comment décrire l'organisation et l'administration du système de justice?
9. Comment décrire l'organisation et l'administration du système électoral?
10. Comment sont administrées les politiques en matière d'environnement?

Références :

TREMBLAY, Pierre P. (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise*. Textes de : M. Valois, pp. 209- 224; D. Saint-Pierre, pp. 257-280; R. Landry, pp. 281-330; L. Dumais, pp. 369-393; M. Jegen, pp.497-518.

8. L'administration des relations avec l'extérieur.

La notion d'administration des relations avec l'extérieur, les champs d'intervention : la diplomatie, l'économie, le commerce et l'aide internationale.

Questions de révision :

1. Du point de vue de l'administration publique que signifie l'expression : relations avec l'extérieur?
2. Qui administre et coordonne la politique étrangère du Canada?
3. Qu'est-ce qu'une demande d'agrément?
4. Comment décrire l'organigramme du ministère responsable des affaires étrangères et du commerce du Canada?
5. Comment est administrée la politique du commerce extérieure?
6. La mondialisation affecte-t-elle la gestion la politique commerciale?
7. Comment est administrée la diplomatie commerciale?
8. Quels sont les principes organisateurs de l'aide internationale?
9. Quels sont les grands objectifs de l'aide internationale?
10. Comment est administrée la politique de gestion de l'offre?

Références :

TREMBLAY, Pierre P. (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise*. Textes de : A. Donneur, pp.521-544; M. Coiteux, pp. 545-560, D. Holly, pp. 561-576; B. Lefebvre et E. Nyahoho, pp. 577-601.

9. Du politique à l'administratif

Le citoyen, l'administration et la démocratie, l'administration de la représentation et de la participation.

Questions de révision :

1. En administration publique existe-t-il un affrontement entre l'élu et l'expert en matière de décision?
2. Quelles sont les forces et les faiblesses des uns et des autres?
3. Quelles sont les responsabilités des uns et des autres?
4. Que signifie la démocratie représentative du point de vue de l'administration publique?
5. Comment décrire l'administration des systèmes électoraux?
6. Quels sont les principaux enjeux de la gestion des systèmes électoraux?
7. Que signifie la démocratie participative en matière d'administration et de politiques publiques?
8. Comment décrire l'interaction entre le politique et l'administratif?
9. Faudrait-il dépolitiser l'administration publique?
10. Faudrait-il accroître la participation du citoyen dans la prise de décision administrative?

Références :

TREMBLAY, Pierre P. (dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État, une perspective canadienne et québécoise*. Textes de : A. Harell, pp.333-350; S. Yates, pp. 351-368.

PARENTEAU, Roland (dir.) (1992). *Management public, comprendre et gérer les institutions de l'État*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. C. Morin, pp. 251-272.

GOW, James Iain (1987), texte de Stéphane Dion et James Iain Gow pp. 306-317.

10. Conclusion.

Bibliographie

Recommandé

BÉLANGER, Laurent et Jean MERCIER (2007). *Auteurs et textes classiques de la théorie des organisations*, Sainte-Foy : Les presses de l'université Laval, 575 p.

CHARIH, Mohamed et Pierre P. TREMBLAY (dir.) (2001). *Enjeux de l'administration publique*, Québec : École nationale d'administration publique, 264 p.

ÉTHIER, Gérard (dir.) (1994). *L'administration publique, diversité de ses problèmes, complexité de sa gestion*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 546 p.

GÉLINAS, André (2002). *L'intervention et le retrait de l'État, l'impact sur l'organisation gouvernementale*, Québec : Presses de l'Université Laval, 427 p.

GOW, James Iain, Michel Barrette, Stéphane Dion et Michel Fortmann, *Introduction à l'administration publique : une approche politique*, Montréal, Gaëtan Morin, 1987, 323 p.

MERCIER, Jean (2002). *L'administration publique, de l'école classique au nouveau management*, Québec, Presses de l'Université Laval, 518 pages.

PAQUIN, Stéphane, Luc Bernier et Guy Lachapelle (2011), *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal.

PARENTEAU, Roland (dir.) (1992). *Management public, comprendre et gérer les institutions de l'État*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 640 p.

Général

Louis Borgeat et René Dussault, Traité de droit administratif, tome I, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1984.

Jacques Chevallier, Science administrative, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

Charles Debbasch, Science administrative, Paris, Dalloz, 1989.

André Gélinas, Les organismes autonomes et centraux de l'administration québécoise, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1975.

Franz-Xaver Kaufmann (Ed.), The Public Sector, Challenge for Coordination and Learning, Berlin, Walter De Gruyter, 1991.

Kenneth Kernagan et David Siegel, Public Administration in Canada, Toronto, Methuen, 1991.

Allan W. Lerner et John Wanat, Public Administration, a Realistic Reinterpretation of Contemporary Public Management, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1992.

Charles Levine, B. Guy Peters et Frank J. Thompson, Public Administration, Challenges, Choices, Consequences, Glenview, Scott, Foresman-LittleBrown Higher Education, 1990.

Québec Ministère des Affaires municipales, Une fois élu(e), Québec, Les Publications du Québec, 1991.

Québec Ministère de la justice, Les tribunaux administratifs, Québec, Les Publications du Québec, 1987.

Note: chaque ouvrage mentionné contient une bibliographie pertinente à la matière du cours. Les étudiants auront intérêt à les consulter.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.